



CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTION DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

SOUS-DIRECTION INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALE ET EXPERTISE

SERVICE DÉCHETS ET CARRIÈRES

LT - 2006-18796 - MC/CLG

Monsieur Jean-Claude GLOMAUD
Président de l'association Sauvegarde et
Défense de l'Environnement de
Mandelieu-la-Napoule et de l'Estérel
785, avenue des Amazones
« Le Grand Coteau »
06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE

Nice, le 12 JUIN 2006

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 6 avril 2006, vous me faites part de votre entretien avec le maire de la commune de Mandelieu-la-Napoule sur l'éventualité de l'implantation d'un centre de stockage des déchets ultimes sur le site de Barbossi.

Si la compétence du suivi et de la révision du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés est transférée au Conseil Général depuis le 1^{er} janvier 2005, conformément à la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, je vous rappelle, en revanche, que la responsabilité de la collecte et du traitement des déchets ménagers appartient exclusivement aux communes et groupements de communes concernés.

Je ne suis donc pas en mesure de vous apporter des éléments complémentaires sur ce dossier et vous invite à vous rapprocher des collectivités compétentes.

Par ailleurs, vous m'informez également de l'étude, par votre association, de nombreuses solutions techniques pour traiter les déchets ultimes.

Compte tenu du déficit potentiel de capacité de traitement des déchets sur le département à moyen terme, il me serait agréable que vous puissiez me faire parvenir cette étude afin d'en prendre connaissance et, le cas échéant, d'en faire bénéficier les maîtres d'ouvrages compétents, membres de la commission consultative du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.



Jean-Marc GUERIN
Directeur